

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 29 février 2024

Mise en place d'un dispositif d'accueil physique des agriculteurs en sous-préfectures

En marge du salon international de l'agriculture, le Président de la République a souhaité que les services de l'État aillent plus loin dans l'accompagnement individuel des exploitants qui rencontrent des difficultés économiques, d'ordre administratif ou technique.

Pour répondre à cet enjeu et pour que l'ensemble des agricultrices ou agriculteurs concernés puissent bénéficier d'une prise en charge et d'une réponse adaptée, quelle que soit leur difficulté, **des permanences physiques vont être mises en place en préfecture et sous-préfectures** (Carcassonne, Limoux et Narbonne).

Cet accueil sera ouvert à tous, sans rendez-vous :

Sous-préfecture de Narbonne : les mardis de 9h à 12h ;

Préfecture de Carcassonne : les jeudis de 9h à 12h

Sous-préfecture de Limoux : les vendredis de 9h à 12h ;

La première permanence se tiendra demain matin 1^{er} mars à la sous-préfecture de Limoux.

En parallèle, pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se déplacer, **une adresse mail dédiée aux agriculteurs (permanence-agricoles@aude.gouv.fr) a été ouverte et sera veillée en continu** ; toute personne pourra y faire part aux services de l'État d'une difficulté, quelle qu'elle soit. Un(e) agent(e) de l'État, du service compétent, s'engagera à y apporter une réponse sous 48 heures ouvrées.

Ce dispositif s'ajoute à tous ceux déjà mis en place au bénéfice des agriculteurs. En particulier, pour les agriculteurs en difficulté, il est rappelé également le numéro d'agri écoute, joignable 24h/24 par téléphone par les personnes exprimant un mal-être ou des situations de détresse : 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local).

Contact Presse

BRECI
Pôle de la Communication Interministérielle

Dominique BLANC
04 68 10 27 87 - 06 76 72 33 81

Mail : pref-communication@aude.gouv.fr

Alexis MARTINEZ
04 68 10 27 25